 **« Rien pour nous
 sans nous »**



 Guide

des bonnes pratiques

en matière de

participation citoyenne





2012- 1- FR1- GRU06-35570 1

Sommaire

I. BLOG & Carnet de voyages .....................…….page 3

II.Définitions communes de la citoyenneté…… page 8

III. Méthodes et outils d’accès à la citoyenneté utilisés dans les différents pays du partenariat……….... page 14

IV. Stratégies pour améliorer la place des bénéficiaires dans l’économie d’une région……………….… page 27

V. Idées événements ayant pour vocation la

dé-stigmatisation ……………………...………..page 35

VI. Evénements culturels lors des rencontres transnationales………………………….……… page 42

VII. Les différentes formes d’auto-représentation des usagers…………………………….…………… page 47

I. BLOG

CARNET DE VOYAGE

www.rienpournous100nous.blogspot.com

 **Production française**

La création d’un blog est proposée comme vitrine du projet et principal outil de communication entre les partenaires.

Les bénéficiaires francais créent le blog eux-mêmes le 24/09/2012.

Pour ce faire, ils ont suivi deux journées de formation axée sur les fonctions, les objectifs d’un blog, les interlocuteurs, puis la méthodologie de construction.

L’intervenant a apporté un soutien théorique et technique. Ensuite la formatrice les a accompagnés, favorisant la pédagogie d’ « apprendre par le faire », pour créer puis pour alimenter le blog avec tous les partenaires.

**Production belge**

Les partenaires belges ont souvent alimenté le blog, notamment le Carnet de voyage, avant et après chaque rencontre.

Le dernier travail sur la rencontre d’ Athènes mai 2014 est en cours et sera terminé fin septembre.

**Production suisse**

De nombreuses photos ont été prises lors des différents voyages et postées sur le blog : www.rienpournous100nous.blogspot.com

***Voici le bilan rédigé par l’équipe d’utilisateurs et de professionnels de TRAJETS pour le séminaire de Paris ::***

*« Au sein de l’organisation Aurore, j’ai remarqué que parmi les parisiens, on ne distinguait pas qui était professionnel ou utilisateur. J’ai aimé les visites de structures Aurore. Dommage que les ateliers se sont déroulés le 4ème jour, on n’a pas vraiment discuté du projet (atelier). Pourquoi ne pas réserver les matins aux échanges et avoir les après-midi de libre ? »* Florian

*« Je suis vraiment ravi de mon séjour à Paris, autant du trajet en train, de l’hôtel et de notre présence dans une si belle ville.*

*J’ai, particulièrement, apprécié l’accueil de l’équipe parisienne et j’ai appris beaucoup de choses lors de nos diverses réunions.*

*Je me réjouis, cependant, de nos rencontres futures, car, malgré les réponses apportées à la plupart de mes questions, certaines restent encore un peu floues. Notamment, en ce qui concerne le rapport qu’ont les malades psychiques avec le monde cruel du travail.*

*C’est donc avec enthousiasme et réjouissances que j’attends le mois d’Octobre et son séjour à Liège en Belgique. »*
 Cédric

*« Points à améliorer : le mercredi après-midi, j’ai personnellement ressenti de l’ennui lors du bilan de l’association Aurore. Il m’a fallu beaucoup de patience. Le rythme était beaucoup trop soutenu. Paris est une ville beaucoup trop stressante pour la plupart des gens qui vivent et travaillent à Genève. Dommage que nous n’ayons pas eu le temps de visiter la Tour Eiffel ou les Champs Elysées, heureusement que nous avons quand même pu visiter le Louvre. »* Pascal

Voici le bilan de l’équipe des professionnels de TRAJETS composée de Stéphanie, Tamara, Samuel et Alban :

*« Excellente entente et ambiance au sein de la délégation suisse, et avec les délégations belges, grecques et françaises. Très bons contacts et échanges entre utilisateurs et professionnels. Très bon investissement des utilisateurs de TRAJETS. Meilleure cohésion du fait de s’être retrouvé quatre mois après le séminaire à Genève. Bon rythme lors du séjour, même si celui-ci a été soutenu pour certains utilisateurs lors des multiples déplacements en métro et RER. Il semble préférable de fixer des ateliers en matinée et de s’assurer de la ponctualité de tous. Les visites des structures françaises ont été riches. Il semble intéressant de varier le type de structures (pas uniquement en hébergement par exemple).*

*La visite au choix du musée du Quai Branly ou du Louvre a été très appréciée. Félicitations aux traductrices franco-grecques pour leur patience et aisance. Félicitations à la délégation parisienne pour son accueil, ses bons repas et la présence du soleil durant ces 4 jours. »*

[*http://rienpournous100nous.blogspot.fr/search?updated-max=2013-09-19T15:57:00%2B02:00&max-results=7&start=7&by-date=false*](http://rienpournous100nous.blogspot.fr/search?updated-max=2013-09-19T15:57:00%2B02:00&max-results=7&start=7&by-date=false)

**II. DEFINITIONS COMMUNES**

**DE LA**

**CITOYENNETE**

 **Production belge**

Nous avons mis en place un groupe de travail mixte (bénéficiaires – professionnels).
Dans ce groupe, une voix se lève : « Elle dit quoi Madame Larousse ? »

*« Situation positive créée par la pleine reconnaissance aux personnes de leur statut de citoyen. »*

*Larousse*

Pas concluant ! : dit le groupe.
On nous rappelle que le nom « Article 23 » vient de la Déclaration Universelle de droits de l'homme (ONU 1948) et qu'elle est inspirée directement de la Déclaration Universelle de droits de l'homme et DU CITOYEN.
En 1948, 48 pays se sont mis d'accord sur ces notions de droits universels. Pas mal !
Après avoir relu l'article 23, évidemment

*« 1. Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage.... »*

mais aussi l'article 27,

*« 1. Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent. ... »*

Le groupe tombe sur l'article 29 de cette déclaration universelle des droits de l'homme :

*« 1. L'individu a des devoirs envers la communauté dans laquelle le libre et plein développement de sa personnalité est possible.... »*

Ce qui amène cette notion d'équilibre et de justice à l'idée de « pas de droits sans devoirs ».
Le groupe décide donc de mettre cet article comme leitmotiv plus que comme définition de la citoyenneté.

**Production suisse**

A l’issue de la rencontre à Liège, nous avons travaillé sur les concepts de droits et devoirs et sur un glossaire commun :

DROITS
1. Etre considéré comme un employé ordinaire/droit au travail
2. Droit de décider pour soi-même/ Décider librement pour soi-même
3. Droit d’être entendu / Soutenu
4. Droit à être respecté
5. Droit d’accès à la culture
6. Droit aux loisirs et au temps libre
7. Droit de se former
8. Droit d’exprimer son opinion
9. Droit de vivre sans étiquette
10. Droit au jardin secret
11. Droit de concrétiser ses rêves
12. Droit de ne pas être content, de le dire et d’agir !

DEVOIRS
1. Devoir d’être actif (avoir des activités, sortir de chez soi)
2. Devoir de respecter ses engagements
3. Devoir de prendre soin de soi
4. Devoir de tolérance envers soi-même et envers les autres
5. Devoir de ne pas juger
6. Devoir d’être à l’heure
7. Devoir de s’accepter tels que nous sommes (sans se mentir)
8. Devoir de communiquer sur ses difficultés
9. Devoir de se protéger et d’accepter de l’aide
10. Devoir de faire des choix (agir)
11. Devoir de se récompenser
12. Devoir de s’auto-représenter

**Personne accueillie** : utilisateur, participants, clients
**Autoreprésentation**: Représentation : action de représenter quelqu’un, une collectivité ; la(les) personne(s) qui en sont chargées.
Ex : la représentation des minorités
Participation : **Prendre part à ex.** Ils participent régulièrement à des manifestations.
Citoyenneté : Qualité de citoyen
Citoyen : Membre d’un état, du point de vue de ses droits et devoirs politiques.
Implication : Fait d’impliquer ou d’être impliqué.
Impliquer : Engager dans…
**Tolérance**: Fait de respecter la liberté, les opinions, l’attitude, etc… d’autrui.
**Solidarité** : Dépendance mutuelle, fait d’être solidaire. Sentiment humanitaire, lien qui pousse les personnes à s’entraider.
**Société civile** : La société civile est la totalité des citoyens d’une commune, d’une région, d’un Etat. Une élection est un des événements principaux où la société civile se trouve mobilisée, notamment à travers l’éducation de l’électorat. C’est le corps social, par opposition à la classe politique.

 **Production grecque**

**Citoyenneté**

La citoyenneté comprend les droits et les devoirs d’une personne, par exemple le droit d’élire et d’être élu, et le devoir de respecter la loi de son pays.
Selon l’avis des usagers :
« En Grèce nous ne savons pas quels sont nos droits en tant que citoyens. Il n’y a pas d’information sur cette question ».
« En Grèce nous devons être vigilants et toujours prêts afin de survivre dans notre vie de tous les jours, face aux importantes difficultés financières. Nous devons nous adapter pour couvrir nos besoins de base. »
Droits et devoirs = la responsabilité de chacun pour soi même et son pays.

 **Production française**
 **Participation citoyenne**

« C’est participer à la vie et aux décisions de la cité.
Etre citoyen, c’est posséder des droits en référence à l’article 23 de la constitution belge, des devoirs qui s’expriment en participant à la vie de cité et le pouvoir de les exercer librement. »

**Sens de « Participation des bénéficiaires à l’interne »**

« Nous proposons nos projets et nos directions et les travailleurs sociaux mettent leurs savoirs, compétences, réseaux et moyens au service de nos projets : accès à l’emploi, logement, revenus, santé, lutte contre l’isolement, soutien psychologique… »

**But de « Participation des bénéficiaires à l’interne** »

« L’implication des bénéficiaires dans leurs projets avec la liberté de les diriger à leur guise. »

**Sens de « Participation des bénéficiaires à l’externe »**

« Auprès du Conseil Consultatif des Personnes Accueillies CCPA (niveau national) et Conseil Consultatif Régional des Personnes Accueillies CCRPA (niveau régional) interpeller les pouvoirs publics sans intermédiaires sur la réalité des situations vécues par les bénéficiaires et être force de proposition quant aux solutions. »

**But de « Participation des bénéficiaires à l’externe »**

« Obtenir des solutions adaptées aux besoins des bénéficiaires dans un délai raisonnable. »

**Sens de « Autoreprésentation »**

« Capacité des bénéficiaires (des délégués élus) à porter la parole de leurs pairs dont ils partagent des conditions de vie difficiles. »

**But de « Autoreprésentation »**

« Analyser les difficultés rencontrées par les bénéficiaires et apporter des solutions qui s’adaptent au mieux aux besoins de chacun ».

**III. METHODES ET OUTILS
D’ACCES A LA CITOYENNETE**

**Utilisés dans les différents pays du partenariat**

**Production belge**

**Objectifs généraux** (Article 23 – Liège - Belgique)

Etre citoyen, c’est avant tout se reconnaître comme Acteur de citoyenneté.

Nous le savons, notre population cible a été enfermée dans un statut de non-droit, d’assisté, spectatrice de sa vie plutôt qu’actrice. Cesser de lui prendre la parole, créer des conditions de ré-appropriation par les bénéficiaires de leur processus d’insertion, est une exigence d’Article 23.

Le dispositif développe, en interne, toute une série d’actions pour renforcer ce processus :

**1.1) l'Atelier d'Information Sociale**

**Objectifs :**

Les Ateliers d'Information Sociale sont animés par une structure compétente en Education Permanente en Milieu Populaire.

Dans cet atelier, les bénéficiaires ont l’occasion de rencontrer des professionnels des institutions cadres de la société, invités pour les faire connaître ainsi que les droits et devoirs qui les concernent : (je ne comprends pas le sens de la phrase)

- service public d'accès à la formation et l'emploi

- syndicats

- partis politiques (avant des élections)

- revenus de remplacement (santé)

- service du chômage

- action sociale

- accès aux soins de santé de base

- action citoyenne (devoir de mémoire, lutte contre les discriminations...)

L’importance de cet atelier se révèle tant par la connaissance du réseau des ressources, que par la possibilité qu’il donne aux bénéficiaires de ressortir des connaissances, des compétences qu’ils n’avaient plus conscience de posséder. Repartir de celles-ci est certainement, un objectif opérationnel essentiel dans une prise en charge respectueuse et valorisante des capacités des bénéficiaires.

Activité régulière : tous les trois mois

**Obstacles :** Pieds de plomb des bénéficiaires pour les lancer. « Ça ne sert à rien. »
**Résultats :** Avec un parcours moyen de 12 mois à Article 23, chaque bénéficiaire aura donc au minimum participé à trois Ateliers d'Information Sociale. Aura de manière interactive accéder à des piliers sociaux.

**1.2) l'Assemblée générale des usagers**

**Objectifs :**

Afin que ces assemblées générales tiennent leur rôle de lieux d’expression et de confrontation du vécu des bénéficiaires dans leur parcours d’insertion d’une part, et face aux réalités structurelles d’Article 23, d’autre part, celles-ci sont animées par une structure externe (Mouvement pour une Psychiatrie Démocratique dans le Milieu de Vie).
L’assemblée se déroule en deux temps. Le premier, réunissant les bénéficiaires de toutes les micro-entreprises d'Article 23, consiste en une préparation des points qu’ils souhaitent inscrire en assemblée plénière. Le deuxième rassemble tous les bénéficiaires, du personnel encadrant, ainsi que des représentants officiels d'Article 23.
Lors de l’Assemblée Générale, le bénéficiaire confrontera ses expériences, ses questionnements avec l’ensemble du groupe d’égal à égal, ce qui fera de ce moment un instant important pour tous les acteurs d’Article 23.

**Activité régulière :** deux fois par an.
**Obstacles :** L'animateur doit veiller à sortir du fonctionnement classique : questions des bénéficiaires et réponses des professionnels. L'animateur doit veiller à ce que les professionnels soutiennent les bénéficiaires pour qu'ils construisent eux-mêmes les réponses.
**Résultats :** Cela à pu préparer certains bénéficiaires à rejoindre et intégrer des espaces de participation ordinaires : comme la commission consultative de la formation et de l'emploi liégeoise.

**1.3) les réunions des micro-entreprises**

Ces réunions rassemblent bénéficiaires et responsables des micro-entreprises. Elles ont lieu chaque mois et concernent tous les éléments de fonctionnement de l'entreprise. Il est un moment particulier d’échange, de partage, d’évaluation de la contribution de chacun au bon fonctionnement. Mais aussi du sens des chantiers en cours, des objectifs qui sont poursuivis, des visions pédagogiques et des politiques de développement des acquis de chacun.

Le point central de ces réunions réside dans la mise en place d’outils de participation optimale de tous à l’ensemble des événements qui concernent de près ou de loin la vie de l’entreprise:

- dynamique de groupe (et gestion de conflits)

- évaluation de la réalisation des objectifs

- calendrier des commandes

- choix des types de commandes

- démarches commerciales

- sécurité et réglementation-hygiène

Comme cela est le cas pour l’Assemblée Générale, les bénéficiaires disposent d’une réunion préparatoire afin de débattre entre eux des points qu’ils souhaitent voir aborder lors de la réunion.

**Activité régulière :** tous les mois
**Obstacles :** Gestion de l'équilibre entre les interventions des grandes gueules (ou des auto-déclarés représentants du groupe) et le mutisme des introvertis.
**Résultats :** Une culture d'entreprise positive se développe via cet outil.
L'idée d'étendre cette expérience à la vie en micro-société et en société se construit dans le chef des bénéficiaires.

 **Production suisse**

Suite aux différents séminaires Grundtvig sur l’autoreprésentation, la délégation suisse fait le constat suivant : Les utilisateurs helvètes bénéficient de prestations multiples et adaptées. C’est pour cela qu’ils ne ressentent pas le besoin de lutter pour obtenir plus ou pour être reconnu en tant que citoyens puisque le processus d’intégration sociale et professionnel est bien développé en Suisse.

**Quelques exemples d’outils utilisés à Trajets : les colloques Utilisateurs (espaces d’échange d’informations, de négociation et d’évaluation des prestations), une approche contractuelle des projets, Un atelier Citoyen proposé aux Utilisateurs, à l’approche d’une votation, un formulaire de plainte accessibles des Utilisateurs** etc.

En ce qui concerne Trajets, il existait une assemblée des délégués des utilisateurs qui se réunissait, discutait et remontait des informations/demandes à la direction.

Or depuis quelques années, le président de cette assemblée était seul. Suite au dernier séminaire à Athènes, ce dernier a décidé de relancer l’assemblée des délégués.

Après les discussions et remarques des autres délégations, la création d’un noyau est en cours pour la reprise d’activité des délégués.

Plusieurs phases sont définies : Organisation -> Recrutement -> Assemblée.

Le but de l’assemblée serait de sensibiliser le grand public, de représenter les utilisateurs de la Fondation Trajets et de faire entendre leurs voix.

A quoi sert la délégation des utilisateurs ? Par exemple : Changer le mot « utilisateur » et en proposer un autre. Présentation du rôle de délégué des utilisateurs à travers la réalisation d’un flyer qui serait donné à l’arrivée à Trajets. Chercher des solutions aux problèmes des différents secteurs.

**Production grecque**

**The structures of PEPSAEE**

**Description**

The structures of PEPSAEE develop practices and run services with main goal the psychosocial and work integration and try to enhance the access to community. Innovative mental health structures, located in the centre of Athens, constitute a reference point for socialization and creation, combating social exclusion and discrimination. In a society of risks PEPSAEE tries with innovative ways to reduce social inequalities and foster equal opportunities for people with mental health problems.

PEPSAEE runs 2 day care centers which aim to offer to the receivers of their services a pathway of achieving autonomy and identity, to assure the continuity of care and to reinforce in every way their psychosocial rehabilitation. Also, the day-care centers support and empower the users in acclaiming their rights as equal citizens. Another goal is to promote their social and occupational integration, and to increase sensitivity of the community, aiming at de-stigmatization.

In addition, PEPSAEE operates a boarding house for people with severe mental disorders. The supported housing combines accommodation with support services. It aims to help people with mental health problems, to live as independently as possible in the community. With needs in an environment that can provide them with support, medical treatment and social integration prospects.

**Results**

More than 300 people with mental health problems receive supportive services from the 2 day care centers per month, gain their autonomy and quality in their lives, enhance their skills and improve their abilities and claim their right to equality in the community.

The services that PEPSAEE provides, contribute to lessen the exclusion from employment and social life. Although the economic and social crisis in Greece creates greater inequalities for the vulnerable social groups and especially those suffering from mental illness, PEPSAEE succeeds to run effectively projects that lead to psychosocial and work integration.

**Residential and post-hospital care**

**Description**

PEPSAEE through this project which was co-funded by the EU succeeded to keep the continuity in the care of the patient in his/her familiar environment and within the community, to improve the quality of life of the patient and to reinforce the social integration and the active participation of the individual in the community.

**Results**

More than 200 people received rehabilitative services in a 2 years period, improving their health status while reducing hospitalization. Supporting them after a relapse or preventing a relapse they helped people regain the control of their lives.

**Difficulties**

Residential and post-hospital care, being an innovative project for the Greek health system faced in one hand the disbelief of the health care services and on the other hand the increased demand of the provided services.

**Vocational Empowerment and Inclusion**

**Description**

A good work which responds to personal and social needs contributes to the individual’s well-being and his/her social inclusion.

PEPSAEE through the **Office of Employment Support and Social Enterpreneurship** supports the employment of recipients of mental health services and run interventions that allow the user to join or rejoin the labor market and to keep his job. The main objective of the Office is that the users with proper guidance and empowerment become more independent in managing their careers and their lives. Therefore a key objective of the office is the users to be fully integrated in society through work.

Furthermore the implementation of a pilot project named **“Bridges of Employment”** intends to the creation of a specialized model of the supported employment for mental health, to the establishment of an institutional framework for employment of users in the free market, to the development and activation of a network of employers etc.

**Results**

The office’s services have been developed mainly based on the model of supported employment and have been adapted to the needs of recipients of mental health services. These services are summarized as follows:

🡪Welcome by trained worker who is also recipient of mental health services, serving as a positive model for the served and making him feel more comfortable.

🡪Professional Profile Investigation that facilitates served to see what career option suits him best, what are the needs for support to find and keep a job and finally, to develop a work plan for the integration, which responds to his real needs and interests.

🡪Match professional profile- job position

🡪The empowerment of served to search for the same job with the aim of gradual independence in matter of career. Training in job search techniques.

🡪The development of a network of employers - awareness and informing employers.

🡪Empowerment of the beneficiaries in terms of skills relating to employment, such as communication, stress management, decision- making and time management.

🡪Training and supporting to the recipient within and outside the working place with the aim of the effective integration in the workplace and therefore to maintain his position

🡪Support Social Co- operatives- KoiSPE and Social Enterprises in staffing with the right people with mental illness.

🡪Cooperation with training institutions and employment institutions

**Difficulties**

* There is no comprehensive legal framework that supports the employment of people with mental disorder in the free market
* Employers don’t have adequate information and support to enhance the motivation, the degree of mobilization and their confidence and to address the prejudices surrounding mental illness, to recruit a recipient of mental health services

**Culture and mental health: a way to meet the community**

**Description**

PEPSAEE organizes and presents cultural events such as theatre performances, art exhibitions, music events, mental health festivals, etc in open public spaces in the community e.g. parks and universities with the perspective of mixing the general population with the users of mental health services and limiting in such way the stigma and the discrimination about mental illness. Art expression is a way to understand the inner world of people with mental illness and when you communicate this to the society you can make people realize that the things that unite us are more than these that divide us. Personal contact with people with mental health problems is the most effective way to reduce discrimination and prejudice

**Community education and promotion of mental health**

**Sensitizing the Society and the state**

People with mental health problems are pre-judged, find it hard to get jobs and sustain friendships and relationships. Ignorance, fear, and stereotypes presented in the media, all contribute to negative attitudes towards mental ill health. Most people have little knowledge about mental illness and their opinions are often factually incorrect. PEPSAEE runs projects with the aim to inform, influence and motivate individuals, institutional and public audiences about mental health.

The department of interventions in the local community designs and implements health education programs for mental health e.g. in schools. The methods that it uses, interactive educational projects coordinated by specialists of mental health, cultural and artistic events (e.g. Festival of Mental Health, theatre and dance performances, Bazaars etc.), scientific conferences and educational workshops can make a difference to the attitudes of pupils. Community education about mental illness leads to Inclusion, equality of opportunity and anti-discrimination and reduces the stigma.

**Difficulties**

* Reduced budget for such actions and projects
* Lack of a joint effort from the institutions and the state to implement a plan of action in the field of the community education

**Production française**

INVENTAIRE des PARTENAIRES FRANÇAIS de PRATIQUES CITOYENNES

Suite à un débat avec le groupe « atelier citoyen » du 11/09/2013 les pratiques de participation citoyenne citées ont été distinguées en 3 types : à l’interne du groupe, à l’interne d’Aurore, à l’externe.

Le 25/10, l’inventaire a été complété, puis les pratiques qui seront présentées à Liège ont été choisies. Leur nombre étant supérieur à 4, il faudra regrouper certains.

1. **à l’interne du groupe** :
* vie démocratique : élection de 2 délégués du groupe, actuellement en discussion le fait de renouveler les élections afin que ce rôle « tourne » et que plusieurs personnes puissent s’essayer tenir ce rôle de représentant. Les 2 délégués siègent notamment au Comité de Pilotage du projet. En outre des personnes sont « mandatées » ponctuellement (par ex. CCPA)
* BLOG : chacun peut s’exprimer
* Interviews menés auprès de PA & TSx de différentes structures d’aurore, enquête sur le niveau de participation citoyenne à Aurore.
* Atelier culturel : rôle actif et ouverture sur le monde – mise en œuvre d’un projet culturel collectif, avec l’aide du partenaire « cultures du cœur » et de la BNF.
1. **à l’interne d’Aurore**
* les CVS (conseils de la vie sociale) et autres groupes d’expression
* prochaines élections de 2 représentants des personnes accueillies au CA d’Aurore (en cours d’organisation)
* Aurore Kfé, co-géré avec des bénévoles et des personnes accueillies, qui peuvent animer des ateliers et assurer des permanences ; ouverture sur le quartier ; brassage des publics
* 1 pratique propre à PRISM.
1. **à l’externe**

- participation au CCPA Conseil Consultatif des Personnes Accueillies : au niveau national, les élus du CCPA (8 pers) représentent les PA auprès des pouvoirs publics, dans toutes les instances désormais.

**La démocratie et la co-construction au sein du groupe :**

**Election 2 délégués du groupe, qui participent au Comité de Pilotage**

**+ mandats ponctuels**

**pour se répartir les missions**

**Enquête de terrain dans 12 services différents, menée par 3 membres du groupe, sur le niveau de participation citoyenne atteint aujourd’hui à Aurore**

**Co-construction du**

**projet Grungdtvig**

Les différents niveaux de représentation des personnes accueillies à Aurore :

**Groupe**

**« atelier citoyen »**

**16 personnes**

**Café solidaire Belleville :**

**Animation d’ateliers,**

**Permanences, soirées-débats,**

**Buffets etc…**

Le « faire ensemble »

*Exemple : les repas collectifs lors de la rencontre à Paris, répartition des rôles*

**Projet culturel, micro-projets, journal…**

**Co-construction de règles de vie communes**

**Co-construction du BLOG**

**Discussions sur la forme**

**et le fond**

**Participation aux CCPA : 2 personnes différentes à chaque réunion (6 par an)**

**1er niveau : Caractéristiques principales :**

Groupes d’expression

ou

Réunions d’usagers

- le plus ancien, mis en place par Aurore ***avant*** l’obligation de la loi

- Rassemble structures d’Aurore diversifiées

- Permet une connaissance réciproque & un échange entre publics différents, ayant des demandes/besoins spécifiques & différents

Les CVS (*Conseils de la Vie Sociale*) mis en place dans chaque structure d’hébergement & médico-sociale *(ESAT, ACT, SAVS)*

Le CVS TRANSVERSAL

*Pratique « remarquable »*

- Pas d’obligation légale

- Organisation choisie selon la structure

- Pas d’élection de représentants

- Participation ouverte à tous les usagers

- Obligation légale par la loi 2002-2

- Elections obligatoires de 2 représentants d’usagers

- 3 réunions/an minimum, avec 1 représentant du CA

- 1 règlement intérieur

- Réponses à l’ordre du jour argumentées

2 délégués PA au CA d’Aurore

- Elections novembre 2013 ; CA décembre 2013

**2ème Niveau :**

**3ème Niveau :**

**4ème Niveau :**

**Composition du CVS transversal :**

Obligation Loi 2002

CVS\*

Obligation Légale

CRU\*

**HEBERGEMENT**

* **2 CHRS d’Aurore sur Paris**

**MEDICO-SOCIAL**

* **2 ESAT**
* **2 SAVS**
* **Résidence Apollinaire**

**HABITAT**

* **Résidence sociale Vaugirard**

 **SANITAIRE**

* **2 Hôpitaux psychiatriques**

 **et**

**foyers de jour**

**CONSEIL de la VIE SOCIALE *TRANSVERSAL***

 **Mis en place avant l’obligation légale de la loi de 2002, à l’initiative de l’association Aurore**

 **Rassemble certaines structures d’Aurore et permet** **une connaissance réciproque & un échange entre publics différents, ayant des demandes/besoins spécifiques & différents.**

 **Les questions traitées sont de l’ordre de la vie quotidienne, du fonctionnement, de l’organisation.**

 ddddddddddddddddddddddd rrrrrrrrrrrrrrrrrrrrrrrr eeeeeeeeeeeeeeeeeee

\* CVS Conseil de la Vie Sociale / CRU Commission de Relation avec les Usagers

**IV. STRATEGIES POUR AMELIORER
LA PLACE DES BENEFICIAIRES**

**Dans l’économie d’une région**

**Production belge**

**2.1) Clauses sociales dans les marchés publics.**

De plus en plus de services publics lorgnent vers l'intégration de clauses sociales dans les marchés publics qu'ils gèrent.

Une des possibilités prévues par le cadre légal (Belge, mais également européen) nous intéresse : l'Exécution « mise à l'emploi ».

Ce modèle impose à l'entreprise désignée pour le marché d'intégrer dans ses équipes (pour une partie du marché) des personnes éloignées de l'emploi.

Les règles sont les mêmes pour tous les soumissionnaires. L'entreprise soumissionnaire peut donc prévoir dans son prix les coûts d'accompagnement de ces travailleurs en insertion, et, mettre en place des conventions de collaboration avec des services spécialisés dans l'accompagnement de ce public. A la différence des clauses sociales qui imposent à l'entreprise qui a le contrat d'utiliser une proportion de sous-traitance via des entreprises d' économie sociale, cette clause permet d'obliger les entreprises ordinaires à jouer le jeu de l'intégration, dans les équipes de production, de personnes fragiles. De forcer la rencontre, de briser les réticences et les idées pré-conçues.

Notre idée est d'aller jusqu'à spécifier que les personnes intégrées dans les équipes de production sont des usagers de la santé mentale. Et que la condition est qu'ils bénéficient d'un suivi médico-psycho-social global et de long terme assuré par un service de santé mentale.

Nous avons sollicité le Centre Public d'Action Sociale de Liège (organisme public) qui fait régulièrement appel à des marchés publics. Nous avons un accord pour tenter une expérience pilote. Le choix du type de marché s'est posé sur un marché immobilier (remplacement de châssis de fenêtre pour un très grand bâtiment).

Le travail de collaboration avec le service technique du Centre Public d'Action Sociale de Liège est en cours. Il définira les textes à joindre au cahier des charges, y compris la définition de la proportion de personnes à intégrer.

**2.2) Rencontre d'entreprises ordinaires qui ont intégrées des usagers de la santé mentale dans leurs productions.**

Depuis une dizaine d'année, Article 23 asbl accompagne des usagers de la santé mentale inscrits dans un parcours d'insertion professionnelle à l'intérieur d'entreprises ordinaires.
**Mais, deux constats :**
1) On entend peu la voix des entreprises. Elles ne sont jamais (ou très peu) présentes lors de tables rondes, colloques, forum sur le sujet du Travail et de la Santé Mentale.

2) Il n'y a pas d'analyse scientifique éditée du problème en Wallonie.

«Si tu ne viens pas à Lagardère, Lagardère ira à toi. »

Le Bossu – Paul Féval

**Objectif :**

Aller à la rencontre du monde de l'entreprise ordinaire, à l'intérieur, au contact avec les hommes et les femmes qui constituent cette partie du monde de l'entreprise qui a fait le pari d'intégrer des usagers de la santé mentale.
Le but est de mettre en évidence les facteurs de réussite et d'échec de mise en emploi et de maintien dans celui-ci d'un public fragilisé par des troubles psychiques chroniques ou ponctuels.

**Mise en oeuvre :**

**PHASE 1 (terminée)**

- Constitution d'un panel représentatif d'entreprises. 40 employeurs ou responsables de départements dans l'ensemble des zones de Wallonie.

Pour le choix des entreprises, il a été pris en compte des éléments géographiques, de la diversité des secteurs d'activité ainsi que de la taille des entreprises. Il est important de noter que ce ne sont quasi que  des entreprises « ordinaires » qui ont été contactées. Et ce, tant dans le secteur privé que public. Par ailleurs, afin de ne pas biaiser la recherche-action et dans un but de dégager les facteurs pouvant influencer la mise en emploi mais aussi le maintien en emploi, la volonté n'était pas d'aller uniquement à la rencontre d'entreprises ayant vécu des expériences positives.

- Recherche-action sur base d'entretiens standardisés. Avec film ou prise de son de chaque entretien.
- Production d'un rapport d'analyses.

**PHASE 2 (en construction)**

- Réalisation de trois outils de communication :
Le premier à destination du monde de l'entreprise.
Le deuxième à destination du monde de la santé mentale.
La troisième à destination des usagers.
- Croisement des analyses avec d'autres régions (en Belgique, en Europe au Québec)
- Collaboration avec les médecins-conseil
- Collaboration avec les syndicats

 **Production suisse**

Active depuis plus de 30 ans à Genève, la Fondation Trajets accompagne les politiques sociales autant de l'Intégration que de l’accompagnement de personnes souffrant de troubles psychiques.

Trajets propose pour les personnes demandeuses d'améliorer leurs compétences en emploi, plus de cent places de travail au sein de 10 Micro-Entreprises, intégrées à leur quartier.

En complément, elle offre 65 places d'hébergement adaptées avec soutien, un secteur "Loisirs" pour aider les personnes à se retisser un réseau social au travers d'activités sportives et culturelles et un secteur formation pour les accompagner à développer des compétences et définir leurs projets.

Trajets s'inscrit dans ce que nous appelons un "processus dynamique d'acquisition de compétences" basé sur un "parcours d'intégration", incluant :

* Des évaluations de l'employabilité et des apprentissages
* Une évolution progressive et adaptée par palier
* L'expérimentation, la formation et la responsabilisation de la personne comme axe central du parcours d'insertion

L'identité de Trajets est fondamentalement celle d'une entreprise qui propose une dynamique croisée entre la souplesse d'une offre de travail adaptée, liées à des exigences de productivité et de rentabilité financière. Ce double objectif, loin d'être paradoxal, participe au contraire à restaurer le sentiment d'utilité sociale, essentiel pour des personnes qui, malgré une perte de confiance en eux-mêmes, veulent retrouver une place active dans la société.

Trajets est une **entreprises sociales d'insertion par l'économie,** un pont entre le monde de l'emploi –donc de l'entreprise- et celui des institutions sociales. Trajets propose une action intégrative, basée sur la responsabilité individuelle et un réel partenariat avec la personne demandeuse d'une insertion.

**Production grecque**

* **The Office of Employment Support and Social Enterpreneurship\***
* The pilot project **“Bridges of Employment”\***

PEPSAEE through the Office of Employment Support and Social Enterpreneurship supports the employment of recipients of mental health services and run interventions that allow the user to join or rejoin the labor market and to keep his job. The main objective of the Office is that the users with proper guidance and empowerment become more independent in managing their careers and their lives. Therefore a key objective of the office is the users to be fully integrated in society through work.

Furthermore the implementation of a pilot project named “Bridges of Employment” intends to the creation of a specialized model of the supported employment for mental health, to the establishment of an institutional framework for employment of users in the free market, to the development and activation of a network of employers etc.

**Production française**

**Présentation du CCPA (Conseil Consultatif des Personnes Accueillies) :**





Les participants de l’atelier citoyen se sont investis dès septembre 2012 dans le CCPA (Conseil Consultatif des Personnes Accueillies). Au démarrage, presque tous dans le groupe y allaient. Ensuite, vu le nombre de places restreint, ils se sont auto-organisés pour y aller deux par deux, chacun leur tour.

Les mandataires faisaient un retour au groupe lors de la séance suivante de l’atelier citoyen.

A la demande du groupe, nous avons fait intervenir la Directrice Qualité d’Aurore, afin de leur expliquer le fonctionnement des différentes instances des pouvoirs publics en matière de santé, logement, exclusion.

Un glossaire a été fourni, expliquant tous les sigles et abréviations.

**V. IDEES-EVENEMENTS
AYANT POUR VOCATION
LA DE-STIGMATISATION**

**Production belge**

**Le lit psychiatrique en balade**

Sortir symboliquement un lit psychiatrique d'un hôpital. Puis, réaliser un périple de plusieurs semaines jusqu'au centre d'une ville où les aides et les soins sont offert dans le milieu de vie.

Tout au long de son périple, ce véritable lit d'hôpital monté sur roulettes, fera le lien entre des acteurs qui souhaitent mettre en lumière leur pratique en santé mentale et qui souhaitent également promouvoir des politiques de santé mentale dans le milieu de vie.

Ce symbole doit être également perçu comme une voie vers un changement culturel dans notre perception de la maladie mentale, tout comme un symbole de la lutte contre la stigmatisation dont sont encore trop souvent victimes les personnes en souffrance mentale.

L'hôpital n'est pas la seule solution et il existe une multitude de structures adaptées aux besoins de ces personnes dans le milieu de vie.

La réflexion proposée par le lit psychiatrique en balade s'appuie sur la Déclaration d'Helsinki (Organisation Mondiale de la Santé, 2005). Celle-ci a été signée par 52 pays européens - dont la Belgique – réunis pour statuer sur les politiques futures en matière de santé mentale pour les années à venir.

Cette Déclaration engage la Belgique dans une réforme de grande ampleur. Dans notre pays, les soins de santé mentale sont principalement organisés à partir de l'hôpital psychiatrique (public et privé). Dorénavant, les interventions en santé mentale devraient être réalisées au sein des soins de santé primaires et grâce à des services de proximité implantés dans le milieu de vie.

Le projet du lit en balade a aussi pour but de faire évoluer les mentalités quant aux problèmes de santé mentale. Il est urgent de rendre à la personne en souffrance mentale son statut de citoyen, avec ses droits et ses obligations mais aussi de lutter contre les trop nombreux préjugés dont elle souffre.

**Objectifs généraux :**

- Activer un débat public sur une réforme du système de soins de santé mentale

- Informer sur les enjeux et l’intérêt d’une telle réforme pour l’ensemble de la population

- Relier des acteurs intéressés par la question d'une réforme des soins de santé mentale

- Mettre une réforme du système de soins de santé mentale à l'ordre du jour des médias

- Mettre en lumière les initiatives locales en milieu de vie existantes

**Objectifs de participation citoyenne des bénéficiaires :**

Pour les deux balades, les participants se relayaient afin qu'à tout moment deux professionnels et deux usagers poussent le lit ensemble.

Cet équilibre étant respecté lors des conférences de presse et autres actions médiatiques.

• Amener les bénéficiaires à s'approprier les aspects militants de ces actions.

• Permettre aux bénéficiaires de rencontrer d'autres forces socio-politiques le long du parcours du lit :

- association de proches d'usagers

- fédération de maisons médicales (santé communautaire)

- élus locaux

- présidente de la commission-santé du sénat Belge

- services de santé intégrés

- troupe de théâtre mélangeant bénéficiaires et personnel soignant

- médias (journalistes)

- participants de cafés-philosophiques

**Activité ponctuelle :** une balade en 2009 et une deuxième en 2010

**Obstacles :**

- Gestion de l'après pour les bénéficiaires mis au-devant de la scène (lorsque les projecteurs s'éteignent).

- Démotivation découlant de la lenteur de la mise en place des suites.

**Résultats :** Intégration de bénéficiaires dans le groupe de travail qui a initié cette action et qui en mène d'autres depuis (forum, rédaction d'un cahier de propositions politiques, rencontre avec les commissions-santé des partis politiques, rédaction d'un périodique...).

**Production suisse**

La Fondation ne crée pas d’événement particulier ayant pour but la dé-stigmatisation, ceux-ci pouvant aller à l’encontre de sa politique d’insertion. Les prestations qu’elle offre visent en permanence l’intégration et donc la dé-stigmatisation.
Exemple : Une prestation de Loisirs propose une activité Foot à laquelle participe à la fois des bénéficiaires, des soignants, des accompagnants et toutes autres personnes souhaitant faire une activité sportive. L’équipe formée participe à des tournois de foot « ordinaire » et non adaptés.

La Fondation Trajets se joint chaque année le 10.10 aux autres associations romandes de santé mentale, pour la journée mondiale de la santé mentale. Cette journée a pour objectif de sensibiliser le grand public aux problématiques de santé mentale.

 **Production grecque**

* Learn the facts instead of the myths and the stereotypes
* Educate the community through public anti-stigma campaigns in order to eliminate the ignorance and the lack of proper knowledge. Implement anti-stigma programs using different media such as television, radio and social media and work with journalists, schools, health professionals, families, community, neighborhoods and the police.
* Realize activities and projects that lead to vocational empowerment and inclusion

**Production française**

Idée événement ayant pour but la dé-stigmatisation :projet séjour avec une participation citoyenne

**Présentation schématisée**

Service Aurore - Prism

En amont :

Réflexion en équipe pluridisciplinaire

des objectifs et critères d’éligibilité à la participation au séjour

* AFFICHAGE
* ENTRETIEN INDIVIDUEL

**1. PROPOSITION DU PROJET**
SEJOUR AUX PERSONNES ACCOMPAGNEES PAR LE SERVICE

* Discussion
* Construction du séjour

Lieu – Choix de l’hébergement et sorties culturelles, etc…

* Inventaires des besoins individuels

**2. REUNION COLLECTIVE**

3/4 réunions

* Partenariat ANCV (chèques vacances)
* Département de Paris (FDI)
* Demande d’aides financières individuelles (PSA Bastille et chemins vert, CASVP).

**3. BUDGET – FINANCEMENT**

**Géré par PRISM**

* VOTE – DECISION PRISE A L’UNANIMITE

**4. ARRET DEFFINITIF DU PROJET PAR DECISION DES MEMBRES DU GROUPE PARTICIPANT**

**5. VIE DU SEJOUR**

* Vivre tous ensemble
* Sortir de l’isolement
* Détente, partage.
* Echanges sur les plus et les moins du séjour.
* Création d’outil de communication

**6. REUNION COLLECTIVE DE FIN DE SEJOUR**

2/3 réunions

**VI. EVENEMENTS CULTURELS**
à chaque rencontre transnationale

**Production belge**

**Visite du Musée d'Art différencié**

Le MADmusée est un musée d’art situé à Liège (B). Il œuvre à la conservation, la diffusion, la sensibilisation et l’étude de productions d’artistes handicapés mentaux.

Le MADmusée s’inscrit dans le champ de l’art outsider, de l’art en marge et d’autres pratiques artistiques hors normes. Il dispose d'une COLLECTION internationale, composée d'oeuvres réalisées par des artistes déficients mentaux. Depuis 2007, ce patrimoine contemporain ne peut plus être exposé de manière permanente au sein du bâtiment actuel. En attendant la rénovation (à l'horizon 2015), le MADmusée rend partiellement et ponctuellement visible sa collection lors d'expositions temporaires : dans sa galerie propre (une exposition par an depuis 2010), au sein d'un grand complexe muséal liégeois (ce fut le cas de 2009 à 2012) ou au sein d'autres institutions belges et étrangères.

Parallèlement à la conservation et à l'étude de cette collection, le MADmusée développe trois champs d’actions spécifiques : d’une part, la programmation de quatre EXPOSITIONS TEMPORAIRES dans son espace galerie ; d'autre part, un SERVICE PEDAGOGIQUE et de médiation culturelle qui allie sensibilisations théoriques et pratiques ; enfin, un CENTRE DE DOCUMENTATION qui propose un choix exhaustif de documents traitant de l'art des artistes handicapés mentaux et d'autres formes d'expression « hors normes » (art brut, art outsider, art en marge, « anarchitectures », etc.).

**Production suisse**

• Visite du Musée d’art brut à Lausanne.

• Diner fondue dans une Yourte.

• Visite des différents secteurs de la Fondation Trajets (Hébergement, entreprises, Loisirs).

**Production grecque**

* “BOLLYWOOD” theatre performance with the participation of users, mental health specialists and volunteers from the general population
* Music event with the active participation of the partners
* Visit of the historical centre of Athens

**Production française**

* Durant la semaine de la rencontre Grundtvig à Paris, avait lieu dans la même rue le festival international de slam. Nous avons donc établi un partenariat avec cette association qui nous a organisé deux ateliers d’écriture slam ouverts à tous les participants.
* Le médiateur culturel Pascal Guegan en partenariat avec l’association Culture du Cœur, a également organisé deux visites accompagnées au musée Branly, ainsi qu’au musée du Louvre.

 **VII. Les différentes formes**

**d’auto-représentation des usagers**

**Production suisse**

L’auto-représentation des personnes ayant des troubles psychiques, les échanges enrichissants lors des différents séminaires ont pu mettre en avant des différences singulières entre les délégations.

-Ainsi en France depuis la loi de 2002-2, des Conseils de Vie Sociale sont nécessairement créés pour considérer et impliquer les usagers des structures à caractère social et subventionnées par l’Etat. L’autorité étatique « contraint » les structures à s’organiser pour avoir une auto-représentation des usagers.

-Du côté de la Grèce, ce sont des besoins de reconnaissance importants qui sont pointés (financement…), avec le sentiment de revendiquer droits et statuts de la personne atteinte de troubles psychiques.

-A Genève, les structures nées dans les années 70 pour permettre la sortie des hôpitaux psychiatriques ont, à l’image de Trajets, proposé l’auto-représentation des usagers/utilisateurs au sein de leur structure. Il a été montré la difficulté de trouver des candidats « auto représentés », car l’intégration souhaitée et vécue par les bénéficiaires leur permet une certaine dé-stigmatisation. Ainsi s’investir dans la revendication de droits à être différents semble aller à l’encontre de leur objectif, souvent premier, de retour à une « normalité ». Néanmoins il est noté que les séminaires ont eu un effet important sur le dynamisme de la délégation des utilisateurs de Trajets. Cette dernière était composée jusqu’alors d’un unique président, qui est épaulé de 3 autres utilisateurs depuis. Peut-être peut-on imaginer dans un futur proche des réunions inter représentants des associations et fondations dans le canton de Genève ?

* Le projet grec a pu mettre en avant la nécessité de former les représentants des usagers. Par exemple, une formation pour la communication en public… Il nous parait intéressant de reprendre cette initiative au sein de Trajets.
* Il semble important de soutenir l’auto-représentation, en encourageant le travail d’ :

-acceptation des troubles psychiques dans nos sociétés européennes vis-à-vis d’autrui

-acceptation des troubles psychiques par la personne elle-même touchée par ces symptômes

 **Production grecque**

L’histoire de la création de l’association des bénéficiaires de services en santé mentale – « auto-représentation »

 Athènes, le 14-5-2014

Chèr(es) ami(e)s bonjour,

La création de cette association était un de premiers objectifs de notre groupe d’entraide. Ce groupe avait comme but la motivation et le renforcement des bénéficiaires qui y participaient, à l’aide de la création des liens amicaux et de la solidarité entre les membres, la sensibilisation et l’information concernant les bénéficiaires de services en santé mentale, l’édition d'un journal trimestriel et enfin, la création de l’association.

Le groupe se réalisait tous les lundis après - midi du novembre 2011 à octobre 2006 à PEPSAEE (Association panhellénique pour la réhabilitation psychosociale et l’insertion professionnelle) au Centre du Dialogue Social. Le groupe était sur ma responsabilité et la supervision était sous la responsabilité d'une autre professionnelle de santé mentale. Le Conseil d'Administration a soutenu également notre effort.

L'idée a été donnée par Clemens Huiting, un ex-bénéficiaire de services en santé mentale et membre du Réseaux Européen des Bénéficiaires et des Survivants de la Psychiatrie (E.N.U.S.P.). Dans cet effort, ce qui nous a aidé était le livre-guide de Humlet Trust, qui a été traduit et édité par PEPSAEE. Clemens Huiting nous a poussés vers la création du groupe d'entraide et il nous a encouragé en se référant à des exemples d’autres pays et actions européens.

Tout d'abord, ce groupe a commencé sur un noyau de 4 employés - bénéficiaires de PEPSAEE il y a 13 ans et ils se sont ajouté progressivement des membres d'autres structures d'Athènes.

Les premiers efforts pour la création de l'association ont commencé en septembre 2004 avec une réunion des bénéficiaires qui venaient principalement d'Athènes afin d'avoir 21 signatures pour l'acte de fondation. Pourtant, la collection des signatures n'a pas pu se réaliser à cause du désaccord de certains bénéficiaires sur quelques dispositions de l'avant-projet de l'acte constitutif de l'association.

Après une discussion exhaustive avec ces bénéficiaires concernant les articles et après avoir entendu toutes les opinions, nous avons procédé à la modification de ces articles et nous avons collecté les signatures nécessaires, 3 mois après. Ensuite, nous avons essayé de nommer un conseil d'administration temporaire pour mener l'élection du Conseil d'Administration et déposer la demande au Tribunal de Première Instance d'Athènes afin d'approuver l'acte constitutif. Malheureusement, il n'y avait pas de volontaires pour la participation au Conseil d'Administration temporaire et le déroulement des élections, parmi les membres qui avaient signé l'acte constitutif. Cela, à cause de la peur et la faiblesse de certains bénéficiaires concernant les responsabilités résultantes du fonctionnement d'une association. Nous avons continué cet effort en croyant qu'il nous faut du temps et de la patience.

Enfin, en 2007, après que Mme Nikolaou - Présidente de PEPSAEE- nous a encouragé, nous avons pu avoir un noyau de 25 personnes -provenant surtout des structures d’Athènes, voter 5 personnes pour un comité temporaire et déposer l'acte constitutif au Tribunal de Première Instance. Ensuite, quelque mois après, au mois d'octobre 2007 les premières élections ont été réalisées et le premier Conseil d'Administration a été élu. Actuellement, l'association avance sur ces objectifs qui se sont construits en fonction des besoins des bénéficiaires. En février 2010, nous avons procédé à des élections anticipées pour un nouvel Conseil d'Administration car, 3 membres du Conseil ont démissionné à cause des récidives et le Conseil ne pouvaient plus fonctionner avec 3 membres. Aujourd'hui, l'association atteint les 100 membres.

Chers amis, comme vous l'avez compris, il nous a fallu 6 ans après le debut du groupe d'entraide afin d'arriver à la création de l'association. Ici, il faut mentionner le rôle important de:

1. des anciens locaux de PEPSAEE, un lieu qui nous a permis de se réunir et discuter sur les problèmes qu'on avait en commun,

2. l'encouragement d'un bénéficiaire des Pays-Bas qui a beaucoup d'expérience, un fait qui nous tenu concentrés sur notre but et

3. le coup de pousse d'un professionnel de santé mental pour la fondation d'une association.

Pendant les années que l'association existe, nous avons réalisé deux programmes Européens, le premier était un programme du Ministère du Travail et le deuxième, du Ministère de la Santé et ils concernaient des techniques d'auto-représentation:

1. Le premier était un programme qui concernait Athènes et 2. le deuxième était un programme national qui avait comme objectif la construction des noyaux des bénéficiaires de services en santé mentale aux périphéries de la Grèce. Cela avait aussi comme but le renforcement de l'association à Athènes mais aussi la construction d'autres groupes d'entraide qui donnerait des associations. Malheureusement, le 2ème programme n'a pas eu de succès à cause de la stigmatisation de bénéficiaires en province.

Parmi les activités de l'association, nous avons la participation à des séminaires, des conférences et des congrès, dans le but de la réforme de la psychiatrie en Grèce. L'activité principale de l'association est le fonctionnement du groupe d'entraide et l'édition d'un journal trimestriel qui propose un contenu varié et qui contient des commentaires et l'opinion des bénéficiaires qui sont à Athènes et dans d'autres régions de Grèce.

Nous croyons que tous ces efforts et le travail que nous avons réalisé tous ces ans et que nous continuons toujours à faire, nous fait de plus en plus matures. Nous voulons une association qui exprime librement chaque opinion.

Finalement, je dois souligner la nécessité du développement des relations solides de l'association avec des réseaux nationaux et internationaux ainsi qu'avec des organisations des bénéficiaires en santé mentale, tels que l'ENUSP et le réseau mondial WNUSP.

1. Organize and operate self-help groups for mental health with the coordination of a user of mental health services. The users come together to help each other address common problems and the social ties which are being developed play a beneficial role in the maintenance of psychological well-being. This groups aim to mobilize and empower the users who are taking part in this, through the friendship and solidarity.
2. With the encouragement and motivation of an expert of mental health and a lawyer the users can try to create a union of users, a self-representation union which can play a more active role in the forming of mental health policies, promoting the rights of the users.
3. Spreading the good practice of the self-help groups and the unions of mental health users in local national and international level we can boost the development of a European network of unions which will influence the European policies.

**Production française**

***Charte de fonctionnement***

***Assemblée des Représentants***

***des Personnes Accueillies***

***Election des délégué-es***

 ***invités au CA***

**Sommaire**

I/ Préambule

II/ Le statut des délégué-es

III/ Le rôle de délégué-e

IV/ La composition et le rôle de l’assemblée

V/ Modalités de fonctionnement

VI/Modalités de communication

VII/ Modalités d’élections

VIII/ Validité de la charte

I/ **Préambule**

« Faire avec » les personnes accueillies est une pratique installée depuis longtemps à Aurore. Sur le terrain, 43% des services de l’association ont mis en place un CVS (Conseil de la Vie Sociale pour le secteur social ou médico-social) ou une CRU (Commission de Relation aux Usagers pour le secteur sanitaire) et 34% ont crée des groupes d’expression, là ou la loi 2002-2 n’impose rien. Aujourd’hui, Aurore souhaite aller plus loin… Interrogé sur la participation des usagers par le magazine TSA à l’occasion du colloque Les angles morts de la solidarité, Eric Pliez, directeur général déclarait : «  Nous sommes passés ces dernières années de l’assistance à l’accompagnement ; je crois que nous devons désormais privilégier la co-construction ». C’est dans cet objectif qu’a été annoncée, en juin dernier, l’arrivée au sein du Conseil d’Administration de deux représentants des personnes accueillies. Elus au suffrage indirect par les membres de toutes les instances de participation d’Aurore (CVS, CRU et groupes d’expression), ils auront pour mission de participer aux réflexions du Conseil d’Administration et de rapporter les demandes des personnes accueillies. Leurs voix seront entendues pour consultation tout d’abord pour une période test de deux ans, au terme de laquelle leur statut évoluera vers davantage de responsabilités.

II) **Le *STATUT* de délégué-e**:

Aucune Loi n’oblige Aurore à inviter des représentants des personnes accueillies au Conseil d’Administration. D’autre part, les statuts de l’association Aurore ne le prévoient pas.

**Statut**  :

Il convient donc de préciser que les 2 délégués élus par les personnes accueillies siègeront en tant qu’***invités*** (au même titre d’ailleurs que les représentants des salariés, ou que certains salariés invités ponctuellement sur un sujet précis).
En tant qu’invités, ces 2 délégués n’ont pas le droit de vote : on dit qu’ils siègent à titre « **consultatif**», c’est-à-dire qu’ils peuvent donner leur avis, mais ne votent pas les décisions.

**Devoir de réserve** :

Comme le précise le règlement intérieur du fonctionnement de l’association Aurore(art4 §4),
les deux délégués ainsi que les membres du CA et les autres invités, ont un « **devoir de réserve** ». Cela signifie qu’ils ne doivent pas divulguer certaines informations confidentielles à un moment donné. Ces mêmes informations peuvent quelques temps après devenir publiques. Dans les premiers temps, les membres du CA préciseront aux délégués quelles informations sont confidentielles ou non, et sur quelles périodes.

**III. Le rôle de délégué-e**

L’assemblée a défini comme suit le rôle de délégué-e :
Le délégué représente les choix, envies, idées et questions globales des personnes accueillies.
**Il porte la parole des personnes qu’il représente**Il doit être objectif et neutre ; il ne parle pas en son nom propre.
Il s’exprime de façon claire, doit être capable de faire des comptes rendus écrits et de les diffuser à tous.
Il doit être en cohésion avec le groupe et efficace.
**Il doit faire remonter la parole et les demandes des usagers vers le CA.
 Pour ce faire, il doit rencontrer les responsables des CVS et autres groupes d’expression et s’informer des problèmes rencontrés.**
En retour, il doit informer et expliquer aux personnes accueillies les décisions du CA.
Le délégué se doit de respecter le devoir de réserve induit par son mandat.

**IV. La composition et le rôle de l’assemblée des représentants Personnes Accueillies**

IV.1. Cette Assemblée est composée de :

* tous-tes les Représentants des CVS locaux, du CVS transversal, et autres Groupes d’expression au sein d’Aurore,
* 2 Délégués élus démocratiquement, à bulletin secret, lors de la réunion du 11 mars 2014, qui siègeront au CA d’Aurore en tant qu’invités.
* 2 Administrateur-trice, membres du Conseil d’Administration d’Aurore, au titre de soutien pédagogique aux membres de l’Assemblée : Mme Anne-Marie Maffre-Sabatier et Maurice Mallet.
* Lors des réunions préparatoires uniquement, Geneviève Colinet (Fnars) et Joëlle Fouyet (Aurore), au titre de soutien méthodologique et pédagogique.

**IV.2. Le rôle de cette Assemblée consiste à :**

* Réfléchir et se mettre d’accord sur le rôle des 2 délégués (§ III), les modalités de fonctionnement (§ V), les modalités de communication (§ VI), les modalités d’élections (§VII)
* Après plusieurs réunions préparatoires, élire parmi ses membres 2 délégués qui siègeront en tant qu’invités au CA d’Aurore.
* Se réunir la veille de chaque CA, pour d’une part discuter avec les 2 Délégués (qui auront reçu entre-temps l’ordre du jour) des sujets qui peuvent les concerner et donner leur avis ; d’autre part, remonter la parole des personnes accueillies qu’ils représentent sur des sujets d’ordre général, pouvant concerner une majorité de personnes accueillies, aux 2 délégués qui eux-mêmes transmettront cette parole au CA d’Aurore le lendemain.

**V. Modalités de fonctionnement**

 **-** Il a été convenu que l’assemblée des Représentants PA se réunirait chaque veille du conseil d’administration. Avec l’aide des deux membres du CA, ils étudieront les questions prévues à l’ordre du jour et les documents. Ils pourront ainsi débattre entre eux en toute connaissance de cause, et permettre aux deux délégués de remonter au CA leurs avis/questions sur ces points.

* les 2 délégués seront amenés à se rendre sur place dans les services d’Aurore, afin de rendre visite aux membres des CVS et autres Groupes d’expression ; pour se faire, il faudra définir avec les directeurs-trices et chefs de services le mode de communication le plus approprié (par exemple : prévenir de sa visite, prendre rendez-vous, etc…).
* Il faudra fournir aux 2 délégués un badge ou une carte, afin de légitimer leur mission.

**VI/ Modalités de communication**

Pour faciliter ces échanges, les personnes accueillies bénéficient d’une adresse mail commune : representantspa@aurore.asso.fr (mot de passe : xxx).
Par ce biais, chacun peut ainsi envoyer un message à l’ensemble des personnes accueillies depuis son adresse mail personnelle ou depuis l’adresse commune.
Quand on écrit depuis l’adresse mail commune, on doit indiquer son nom, sinon les autres ne savent pas qui écrit.
Une dropbox (comme une valise que l’on peut tous ouvrir en ligne) a également été mise en place afin de pouvoir se transmettre des informations ou documents.
Pour y accéder, il suffit de se connecter sur [www.dropbox.com](http://www.dropbox.com), entrer son identifiant :
representantspa@aurore.asso.fr et son mot de passe :xxxxxx .

 **VII/ Modalités d’élections**

Nous réserverons un temps de débats entre Représentants PA, préalable aux élections.
Après la présentation des candidats et de leurs programmes, cette assemblée élira deux délégués (un titulaire et un suppléant) par vote à bulletin secret.
La durée du mandat correspond à la période test de deux ans.
Cette période expérimentale permettra de tester le fonctionnement, les modalités, pour améliorer les choses ou régler des questions qui peuvent apparaître.

*Au cas où un délégué ne soit plus accompagné/hébergé à Aurore (par exemple accession au logement), ou en cas de démission, son mandat expire de fait. Pour procéder à son remplacement, l’assemblée décide que :*

1. *le remplaçant sera de fait le candidat qui apparaît en 3ème position par rapport au nombre de voix*
2. *si ce 3ème candidat n’est pas en mesure d’assurer ce rôle (s’il n’est plus accompagné/hébergé par Aurore ou s’il n’est plus intéressé), alors l’Assemblée procèdera à l’élection d’un nouveau délégué.*

Etapes des élections :

- Temps de débats collectif

- Présentation par chaque candidat de son programme (quelques minutes chacun)

- vote à bulletin secret.

**VIII. Validité de la charte**

Cette charte n’est pas figée, elle peut évoluer, être complétée et/ou modifiée en fonction des besoins. Les précisions, ajouts et modifications devront être validés par l’Assemblée.